

**VILLE D'EPERNON****(Eure-et-Loir)**8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-47****SEANCE DU 09 MARS 2020**

FB/LN/MH/CJ n° 2020/03

Objet de la délibération :AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
ET DES CREDITS DE PAIEMENT  
EXERCICE 2020  
Clôture + révisions et créations  
d'autorisations

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 01

Votants : 20

Date de la convocation :  
3/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :** BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés : GUITARD Régine, pouvoir à Guy DAVID

Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

**Le Conseil municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2311-3 et R2311-9,

VU l'avis de la Commission des finances réunie le 25/02/2020,

Sur l'exposé présenté par Madame BOMMER, Adjointe aux finances et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

VOTANTS : 20	POUR : 19	ABSTENTION(S) : F. DUCOUTUMANY	CONTRE : 0
--------------	-----------	-----------------------------------	------------

**DECIDE** de créer une nouvelle autorisation de programme n° 6 et crédit de paiements afférents, de réduire le montant de l'autorisation de programme n° 4 de 221 000 €, de modifier les crédits de paiements pour l'exercice 2020 des AP n° 4 et n° 5 et de clôturer les autorisations de programme antérieure n°1, 2 et 3 de la façon suivante :

OBJET	AP	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2020	Reste à financer
Montants en €			en 2020	Crédits ouverts au BP 2020	Ex. 2021
VOIRIE 1) Accès voirie résidence seniors	1 100 000	1 088 186,38	0,00	<b>0,00</b>	AP soldée au 31/12/2019
EDUCATION JEUNESSE 2) Ecole maternelle Louis Drouet	3 260 000	3 286 677,34	0,00	<b>0,00</b>	AP soldée au 31/12/2019
CULTURE 3) Médiathèque	2 700 000	2 141 680,74	0,00	<b>0,00</b>	AP soldée au 31/12/2019
VOIRIE 4) Route de Boulard	1 129 000,00	0,00	1 129 000,00	<b>800 000,00</b>	329 000,00
VOIRIE 5) Valorisation de l'espace naturel des ruelles	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	<b>400 000,00</b>	600 000,00
BATIMENTS 6) Maison à pans de bois 5/7 place du Change	350 000,00	0,00	350 000,00	<b>100 000,00</b>	250 000,00

Fait et délibéré à Epernon, le 9 mars 2020

Le Maire,

François BELHOMME




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200309-D2020\_03\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Publication : 12/03/2020

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

